

HARMONIE ALLOCATION

Rapport semestriel Situation au 30 juin 2026

Ce document ne fait pas l'objet de contrôle de la part du commissaire aux comptes

Société de gestion : OFI INVEST AM
Commercialisateur(s) : OFI INVEST AM
Dépositaire et conservateur : CACEIS BANK FRANCE
Gestion administrative et comptable : CACEIS FUND ADMINISTRATION
Commissaire aux comptes : Forvis Mazars

Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français



TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS – REGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITE DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

RECAPITULATIF DES CAS ET CONDITIONS DANS LESQUELS LE PLAFONNEMENT DES RACHATS A, AU COURS DE LA PERIODE, ETE DECIDE.

Néant.

En cas d'activation du dispositif du plafonnement des rachats, l'ensemble des porteurs du Fonds sera informé via le site internet de la Société de gestion : <https://www.ofi-invest-am.com>

État du patrimoine

Eléments de l'état du patrimoine	Montant à l'arrêté périodique
Titres financiers éligibles mentionnés au 1° du I de l'article L. 214-20 du code monétaire et financier	-
Avoirs bancaires	556 570,35
Autres actifs détenus par l'OPCVM	98 549 038,21
Total des actifs détenus par l'OPCVM	99 105 608,56
Comptes financiers et Emprunts	-
Instruments financiers et Dettes	-415 516,44
Total des passifs	-415 516,44
Valeur nette d'inventaire	98 690 092,12

Evolution de l'actif net

	30/06/2026	31/12/2025	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET						
en EUR	98 690 092,12	100 289 044,31	72 309 435,02	68 245 559,06	62 626 847,87	74 776 219,62
Nombre de titres						
Parts	31 163,8873	31 163,8873	24 097,8873	24 097,8873	24 097,8873	24 097,8873
Valeur liquidative unitaire						
en EUR	3 166,80	3 218,11	3 000,65	2 832,01	2 598,85	3 103,01
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)						
en EUR	-	198,06	92,18	-	-	-
Date de distribution	-	15/05/2026	20/12/2024	-	-	-

Evolution de l'actif net (suite)

	30/06/2026	31/12/2025	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)						
en EUR	-	-	0,49	-	-	-
Date de distribution	-	-	30/05/2025	-	-	-
en EUR	-	-	4,20	-	-	-
Date de distribution	-	-	20/12/2024	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)						
en EUR	-	-	-	-	-	1,46
Capitalisation unitaire						
en EUR	-	-1,91	30,38	10,04	-351,20	12,01

Portefeuille titres

Éléments du portefeuille titres	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-

Portefeuille titres (suite)

Éléments du portefeuille titres	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
Les autres actifs : Il s'agit des actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	98,46	98,04
OPC à capital variable	98,46	98,04
AXA WORLD FUNDS SICAV US CREDIT SHORT DURATION IG I HEDGE	2,30	2,29
BNP Paribas Easy MSCI Emerging SRI S-Series PAB 5 Capped UCI	3,01	3,00
BNPP MSCI SRI CHINA ETF EUR	1,95	1,95
CANDRIAM SUSTAINABLE BOND GLOBAL R EUR ACC AH	10,07	10,03
DNCA INVEST-ALPHA BONDS CLASS I	6,12	6,09
DPAM CAPITAL B SICAV - Equities US Dividend	4,80	4,78
DPAM L BONDS EMG MKTS SUSTAINABLE F	4,28	4,26
ISHARES D HIGH YIELD CORP BOND ESG UCITS ETF EUR HEDGED ACC	5,29	5,26
ISHARES SP500 PARIS-ALGND A	5,68	5,65
LYXOR MSCI KOREA-C-EUR	1,09	1,09
ODDO BHF ARTIFICIAL INTELLIGENCE CI EUR	1,83	1,83
OFI INVEST ESG ACTIONS INTERNATIONALES RC	6,07	6,05
OFI INVEST ESG LIQUIDITES C/D	3,59	3,57
Robeco Global SDG Credits IH EUR	16,16	16,09
TOCQUEVILLE US EQUITY SRI PART I	6,59	6,56
UBAM - EM RESPONSIBLE CORP BD IHC EUR	5,17	5,15
Xtrackers ESG MSCI Japan UCITS ETF 1C	2,21	2,21
Xtrackers MSCI USA ESG UCITS ETF 2C EUR Hedged	3,74	3,73
Xtrackers USD Corporate Bond SRI PAB UCITS ETF 2C - EUR hedg	8,51	8,48
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-

Indication des mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres, au cours de la période de référence

Éléments du portefeuille titres	Mouvements (en montant)	
	Acquisitions	Cessions
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-

Indication des mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres, au cours de la période de référence (suite)

Éléments du portefeuille titres	Mouvements (en montant)	
	Acquisitions	Cessions
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les autres actifs : Il s'agit des actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	40 094 823,26	44 123 986,40
OPC à capital variable	40 094 823,26	44 123 986,40